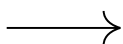


# L'histoire de la monnaie du sultanat de la Grande-Comore durant le règne de Said Ali (1890-1912)

Azhar De-  
Youssouf

Musée de  
la Monnaie



2024



## L'histoire de la monnaie du sultanat de la Grande-Comore durant le règne de Saïd Ali (1890-1912)

Au XIXe siècle, les premiers signes monétaires émis pour la Grande-Comore témoignent d'une initiative cruciale dans l'histoire économique de l'île. Cette démarche fut largement encouragée par l'essor commercial majeur dans l'océan Indien, qui caractérisa les XVIIe et XVIIIe siècles. Durant cette période, les Comores étaient au carrefour de nombreuses routes commerciales maritimes, favorisant ainsi l'afflux et la circulation de diverses pièces de monnaie étrangères.

L'archipel des Comores, et en particulier la Grande-Comore, était un point stratégique sur les routes commerciales reliant l'Afrique, l'Asie et l'Europe. Cette position géographique privilégiée en fit un hub crucial pour le commerce maritime.

Les échanges avec des puissances maritimes telles que l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne et la France étaient courants. Ces contacts commerciaux intenses ont entraîné la circulation de diverses devises étrangères dans l'archipel, notamment des pièces de monnaie espagnoles, portugaises, anglaises, italiennes, allemandes, arabes et françaises.



*Pièce de 8 réaux en argent de l'Empire Espagnol en circulation au 18ème siècle*

Face à cette diversité monétaire et à l'essor de son propre commerce, la nécessité de disposer d'une monnaie locale devint de plus en plus évidente pour la Grande-Comore. Émettre sa propre monnaie permettrait de réguler les échanges commerciaux internes et de renforcer l'économie locale. Ainsi, les premières émissions monétaires locales sont apparues, marquant le début d'une histoire monétaire distincte pour l'île.

Ces premières pièces de monnaie locales ont probablement été influencées par les modèles étrangers qui circulaient déjà dans la région, mais elles témoignaient également de l'identité et de l'autonomie économique naissante de la Grande-Comore.

## BANQUE CENTRALE DES COMORES

---

Cette étape fut un pas significatif vers la consolidation de son système financier et de son intégration dans le commerce régional et international. En 1890, le sultanat de la Grande-Comore, alors sous le règne de Said Ali, pris l'initiative de commander des pièces de monnaie spécifiques à Ngazidja. Ces pièces ont été frappées par la monnaie de Paris et comprenaient des pièces de 5 et 10 centimes en cuivre, ainsi qu'une pièce de 5 francs en argent. Ce projet monétaire reflétait l'aspiration du sultanat à consolider son système financier et à affirmer son autonomie économique.

Ce qui rendait particulièrement remarquable cette série de pièces, c'était la conception unique de la pièce de 5 francs en argent. Les créateurs de cette pièce, les graveurs Jean Lagrange et Auguste Patey, ont fait preuve d'une approche innovante et distinctive dans leur travail. Ils ont accordé une attention particulière à l'individualisation et ont recherché une esthétique originale pour cette pièce. La pièce de 5 francs a été conçue avec soin, incorporant des éléments iconographiques et symboliques qui reflétaient l'identité et l'histoire de la Grande-Comore.



***Pièce en bronze de 5 centimes Sultanat de La Grande Comore (1890)***

Les graveurs ont probablement puisé leur inspiration dans les traditions culturelles et les symboles locaux, tout en intégrant des motifs artistiques contemporains.



***Pièce en bronze de 5 centimes Sultanat de La Grande Comore (1890)***

Cette individualisation de la pièce de 5 francs témoigne de l'importance accordée à la création d'une identité monétaire distincte pour Ngazidja, dans le cadre plus large du sultanat de la Grande-Comore. En mettant en valeur cette pièce, les graveurs ont contribué à renforcer le prestige et la reconnaissance de la monnaie émise par le sultanat, tout en affirmant sa place dans le paysage monétaire régional et international. Ainsi, cette initiative a marqué un jalon significatif dans l'histoire monétaire de la Grande-Comore, illustrant sa volonté de s'affirmer économiquement et politiquement sur la scène mondiale. En effet, le choix des armoiries par le sultan Saïd Ali pour figurer sur sa monnaie revêt une signification historique profonde.

Les armoiries sélectionnées expriment des symboles de conquête et de guerre, ce qui reflète le contexte de méfiance et d'insécurité qui caractérisait son époque. Ces symboles étaient sans doute destinés à affirmer l'autorité et la puissance du sultanat de la Grande-Comore dans un environnement marqué par des défis politiques et militaires.

Sur la pièce de 5 francs, les armoiries représentent le nom du sultan, « Ali, sultan de Ngazidja », en caractères arabes. Cette inscription renforce l'affirmation de l'autorité du sultan sur l'île de Ngazidja. Concernant les détails sur la quantité de pièces commandées à la direction des monnaies et médailles en 1890 par le sultan Saïd Ali, ces informations restent actuellement indisponibles.

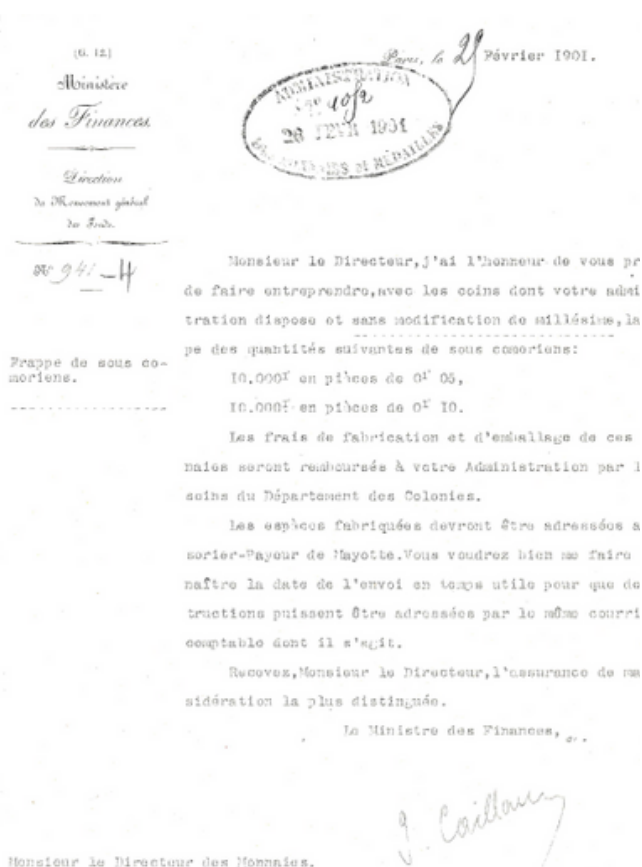
## BANQUE CENTRALE DES COMORES

Cependant, il est probable que la commande ait été adaptée aux besoins économiques de l'époque et à la population de l'île. Ces pièces de monnaie revêtent une valeur historique et patrimoniale indéniable, témoignant de l'histoire et de la culture de la Grande-Comore. Aujourd'hui, ces pièces sont conservées au musée de la monnaie de la Banque Centrale des Comores, préservant ainsi un héritage précieux pour les générations futures.

Il est intéressant de noter que ces pièces ont circulé jusqu'en 1912, soulignant leur importance dans l'économie locale et leur contribution à la stabilité financière de l'île pendant cette période. En somme, ces pièces de monnaie représentent non seulement un aspect crucial de l'histoire monétaire de la Grande-Comore, mais aussi un témoignage tangible du règne et de l'influence du sultan Saïd Ali à cette époque.

Dix ans après l'expérience monétaire du sultan Saïd Ali, le département des Colonies, par dépêche du 18 juin 1900, a saisi l'administration des finances d'une demande tendant à obtenir l'autorisation de faire frapper à la monnaie de Paris, pour le compte du protectorat de la Grande-Comores, 20 000 francs de monnaie de bronze comorienne, en pièces de 5 et 10 centimes, toujours aux frais de la Grande-Comore.

Ce qui rendait particulièrement remarquable cette série de pièces, c'était la conception unique de la pièce de 5 francs en argent. Les créateurs de cette pièce, les graveurs Jean Lagrange et Auguste Patey, ont fait preuve d'une approche innovante et distinctive dans leur travail. Ils ont accordé une attention particulière à l'individualisation et ont recherché une esthétique originale pour cette pièce. La pièce de 5 francs a été conçue avec soin, incorporant des éléments iconographiques et symboliques qui reflétaient l'identité et l'histoire de la Grande-Comore.



Copie de la dépêche du 18 juin 1900

## BANQUE CENTRALE DES COMORES

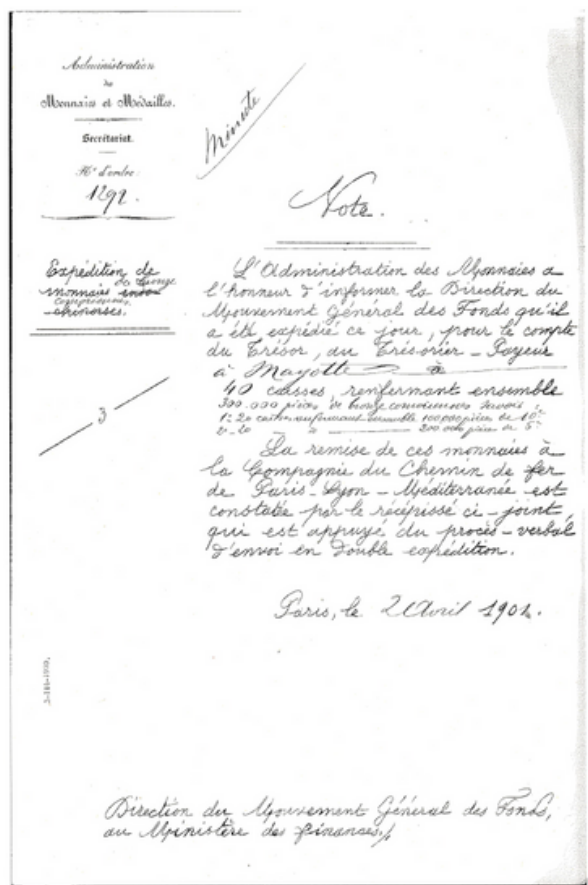
Cette demande faite au département des Colonies pour frapper une nouvelle série de monnaie soulève des questions importantes quant à son origine et à ses motivations. Il est difficile de déterminer avec certitude si cette initiative émanait du sultan de Ngazidja lui-même ou si elle était le fruit d'une intervention du département des Colonies visant à renforcer son contrôle politique et financier sur le territoire.

D'un côté, il est plausible que cette demande ait été initiée par le sultan lui-même, désireux de consolider davantage l'économie de Ngazidja avant qu'il ne soit déchu de sa souveraineté et déporté à Diego Suarez. Dans ce scénario, le sultan Saïd Ali aurait pu percevoir cette démarche comme une opportunité de renforcer son autorité et son autonomie économique vis-à-vis de l'administration coloniale, en continuant sur la lancée de ses précédentes initiatives monétaires. D'un autre côté, il est également possible que cette demande soit le résultat d'une initiative du département des Colonies, motivée par le désir de renforcer son emprise politique et financière sur la Grande-Comore.

Quelle que soit l'origine exacte de cette initiative, il est clair qu'elle reflète les tensions et les dynamiques complexes qui caractérisaient les relations entre les autorités coloniales et les dirigeants locaux à cette époque.

La fabrication de cette nouvelle série de monnaie représente donc un événement significatif dans l'histoire politique et économique de la Grande-Comore, témoignant des enjeux de pouvoir et des luttes d'influence qui ont marqué la période du protectorat colonial.

En tout cas, l'histoire retiendra de Saïd Ali, parmi les sultans de l'archipel des Comores, la qualité de précurseur dans sa volonté d'unir les Comoriens autour d'une même monnaie. Il faut cependant attendre plus d'un demi-siècle pour voir se développer une véritable activité d'émission monétaire dans les colonies de Madagascar et des Comores.



Copie de l'ordonnance du 2 avril 1901 du Ministre des Finances

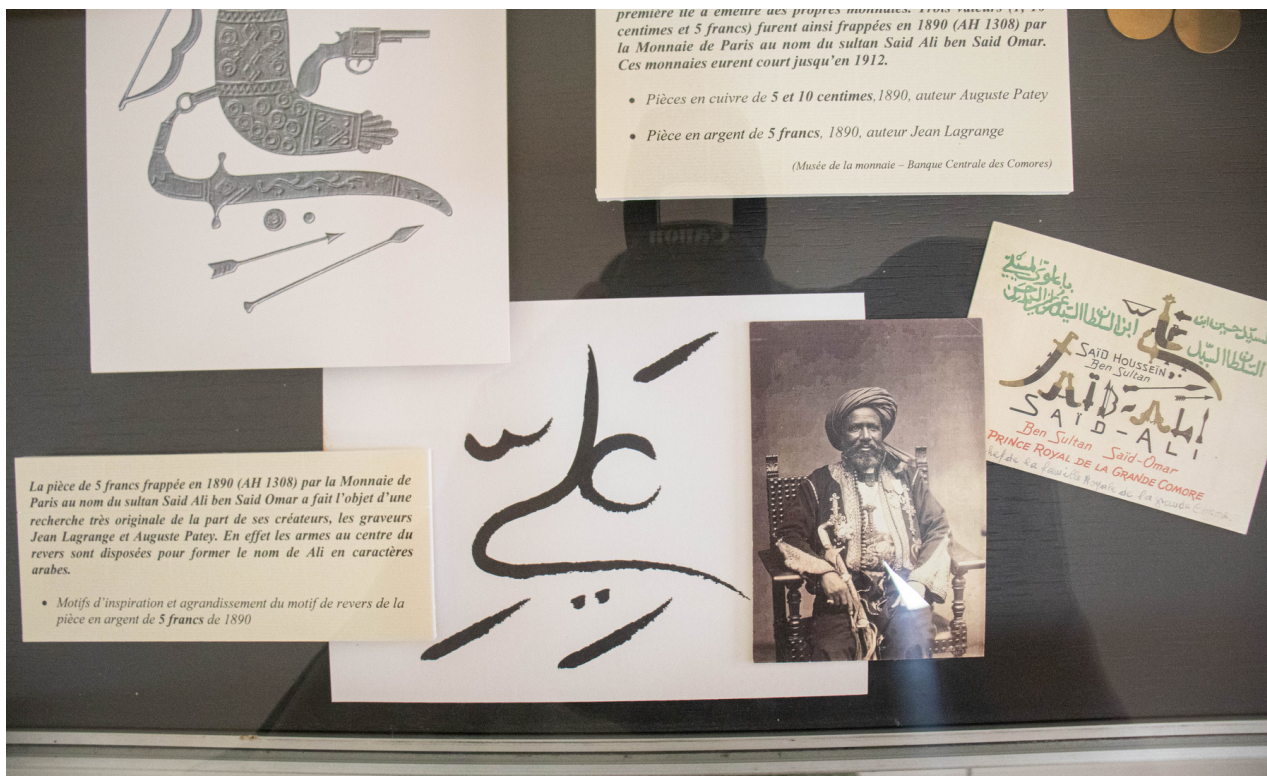
Ainsi, le 2 avril 1901, le ministre des Finances français ordonna à l'administration des monnaies et des médailles de fabriquer 100 000 pièces de 10 centimes, soit une valeur nominale de 10 000 francs, et 20 000 pièces de 5 centimes, soit une valeur nominale de 10 000 francs. Au total, 300 000 pièces d'une valeur nominale de 20 000 francs.

Au niveau des instruments de reproduction des nouvelles pièces, les ingénieurs de la monnaie de Paris ont utilisé les matrices de 1890 qui étaient toujours en bon état. Néanmoins, il convient de rappeler que même si l'inscription initiale était commune aux deux pièces de 10 et 5 centimes, quelques petits changements ont eu lieu du côté du millésime et sur l'indication de la valeur, composée comme suit : du côté de la couronne, l'inscription sera cette fois-ci « Le Sultan d'Angazidja, Said Ali, fils de Said Omar ». Du côté opposé, sera mentionné « Gouvernement d'Angazidja, que Dieu le protège ». Pour ce qui est de l'inscription circulaire, on pouvait lire « Protection du gouvernement français glorieux ».

Les frais engagés pour cette fabrication, comprenant l'achat des métaux (cuivre, zinc et étain), les frais de fabrication proprement dits, l'ensachage et l'emballage des pièces, étaient évalués à 6 475 francs.

Ainsi, le 2 avril 1901, 40 caisses contenant ensemble 300 000 pièces de bronze comoriennes (20 cartons de 100 000 pièces de 10 centimes et 20 cartons de 200 000 pièces de 5 centimes) ont été remises à la Compagnie du Chemin de Fer de Paris-Lyon-Méditerranée pour être embarquées dans un paquebot partant du port de Marseille le 10 avril, expédiées pour le compte du trésor français, au trésorier-payeur de Mayotte. Nous ne disposons actuellement d'aucune donnée sur le nombre de pièces et le montant que le sultanat de Ngazidja a payé pour la fabrication des premières pièces de 1890. Nous connaissons uniquement les frais que le protectorat de la Grande-Comore a payés pour les pièces de 1901, s'élevant à 6 475 francs.

L'existence d'une note adressée à l'administration des monnaies et médailles par le conseiller d'État, directeur du mouvement Général des Fonds, en date du 25 juin 1900, apporte un éclairage supplémentaire sur l'origine des coins utilisés pour fabriquer les premières pièces de monnaie comoriennes en 1890. Cette note précise que ces coins ont été fabriqués aux frais du protectorat de la Grande-Comore, soulignant ainsi l'investissement financier de l'île dans cette entreprise monétaire.



### Portrait et inscription arabe du prénom du Sultan Sail Ali

Sur la base de cette information, il est légitime de soutenir que les matrices utilisées pour frapper ces premières pièces de monnaie devraient être considérées comme un patrimoine matériel des Comores. En conséquence, l'État comorien, par le biais de la Banque Centrale des Comores, devrait envisager de solliciter la restitution de ces coins. Cette démarche contribuerait à préserver et à promouvoir l'héritage monétaire et culturel des Comores, tout en enrichissant les collections du musée de la monnaie.

La restitution de ces matrices offrirait aux visiteurs du musée de la monnaie une occasion unique d'admirer un matériau qui a joué un rôle crucial dans la fabrication de la première monnaie comorienne.

Ces artefacts historiques témoignent non seulement de l'évolution de l'économie et de la politique monétaire des Comores, mais également de l'engagement de l'île dans la gestion de sa propre monnaie et de son identité économique. Dans l'ensemble, la restitution des coins utilisés pour frapper les premières pièces de monnaie comoriennes représenterait un geste significatif envers la préservation et la valorisation du patrimoine matériel et culturel des Comores, tout en renforçant la conscience historique et le sentiment d'appartenance des citoyens comoriens.